



Compte-rendu
-
Comité de
programmation du
GAL Comminges
Pyrénées



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
l'Europe investit dans les zones rurales

Comité de programmation du GAL Comminges Pyrénées – 19/05/2016 - Montréjeau

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public : 4	BRANA Jean-Pierre DAMIENS Gérald DOUCEDE Patrick CASTEL Alain
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 3	GIMENEZ Philippe AUBERDIAC Michel MARTIN Robert
Membres titulaires du collège privé : 12	LANGLET Bruno BRUNO David VIALLET Marie BOURSE Jean-François MARTIN Rémy NEUMAN Jean-Pierre SORIN Emmanuel ADOUE Jean GOIRAND Georges PREDRERO Jacques SAUNIER BORELL Philippe LAMOUREUX Christian
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	BASSO Sylvain SALA Pascal
Membres suppléants du collège privé sans voix délibérative : 3	LASSERE Gisèle CAMPET Alain GALEA Georges

Vérification du quorum

21 membres votants sur 30, dont 7 membres du collège public (sur 12) et 14 membres du collège privé (sur 18). La règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Liste des personnes excusées :

Membres du collège public	DOUGNAC Jean-Claude BOUBEE Alain BASTIE Jean-Pierre LOUBEYRE Guy REBUFFO Jean-Pierre FILLASTRE André PANATIER-CASES Danièle
---------------------------	---



Compte-rendu
-
Comité de
programmation du
GAL Comminges
Pyrénées



Membre du collège privé	ROUX Michel BESNIER Louis GOIS Raymond GAUT Patrice MURAT Hervé LOOF Clément
-------------------------	---

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation du programme LEADER 2014-2020 et point sur sa mise en œuvre au sein du GAL Comminges Pyrénées
- Temps de travail sur le fonctionnement du GAL et les outils afférents (grille d'analyse des projets, règlement intérieur,...)

Compte-rendu

Monsieur le Président introduit la réunion en remerciant les participants et en présentant l'équipe technique du PETR Pays Comminges Pyrénées. Un tour de table est réalisé.

Marie Bouilhol, animatrice du programme LEADER, rappelle l'objectif de la réunion : présenter le programme LEADER en revenant sur les éléments clés, travailler sur le fonctionnement du comité de programmation et sur la grille d'analyse des projets. Le diaporama présenté en séance est joint au compte-rendu.

- Présentation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées, structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL)

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées est administré par un comité syndical, représentant les 11 communautés de communes membres (Boulonnais, Canton de Saint-Béat, Canton de Saint-Martory, Canton de Salies-du-Salat, Haut-Comminges, Nébouzan-Rivière-Verdun, Pays de Luchon, Portes du Comminges, Saint-Gaudinois, Terres d'Aurignac, Trois Vallées).

Cinq commissions thématiques se réunissent afin d'enrichir les réflexions du comité syndical : développement économique, tourisme, cadre de vie, environnement et agriculture, urbanisme.

Deux instances consultatives sont en cours de constitution : le conseil de développement territorial et la conférence des maires, qui seront associées étroitement à l'élaboration et à la vie du projet de territoire du PETR.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées est missionné par ses membres pour accompagner les porteurs de projets et mettre en œuvre une animation territoriale autour de thèmes fédérateurs et structurants pour le territoire, en lien avec de nombreux partenaires :

- Aménagement et planification, via l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Tourisme, dans le cadre du contrat SPÔTT (contrat de structuration de pôles touristique territorial) ;
- Animation économique territoriale, en complémentarité de la compétence des communautés de communes et de leur action sur le foncier ;
- Santé, grâce à la mise en œuvre d'un contrat local de santé (CLS) ;
- Accompagnement des porteurs de projets (en mobilisant les outils financiers que sont notamment le Contrat Régional Unique signé avec la Région et le programme LEADER pour lequel le Pays est porteur du Groupe d'Action Locale).



Compte-rendu
-
Comité de
programmation du
GAL Comminges
Pyrénées



L'équipe technique du PETR se compose de 4 personnes. Elle sera enrichie par 2 nouvelles personnes d'ici l'été dont une personne à mi-temps en appui à la gestion du programme LEADER.

- Les éléments clés du programme LEADER

- **LEADER = Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale**
- **Mis en œuvre par le Groupe d'Action Locale (GAL)**, qui se compose du **comité de programmation** (instance de sélection des projets) et d'une **équipe technique** au service de l'accompagnement des porteurs de projets
- Le **PETR** (en tant que structure porteuse du GAL) = **guichet unique** de pré-instruction des dossiers de demande de subvention
- Des partenaires : la Région (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement - ASP (organisme payeur et de contrôle), la Direction Départemental des Territoires – DDT (services instructeurs) et LEADER France (association nationale des GAL adhérents qui assurent un rôle de conseil et de représentation à l'échelle régionale, nationale et européenne)
- **7 principes fondamentaux** du programme LEADER :
 - Une **stratégie locale de développement**
 - **Partenariat** local public-privé / mise en réseau
 - **Approche ascendante** : GAL = souverain de la stratégie et de la sélection des projets
 - Approche **multisectorielle** : interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie des espaces ruraux
 - Approches **innovantes** en termes de contenu et/ou de méthode
 - **Coopération** (du GAL) (interterritoriale ou transnationale)
- Conditions d'intervention :
 - LEADER est **cofinancé** (60% de l'aide publique totale) par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**
 - **Nécessité de contrepartie nationale publique** pour appeler du FEADER (Etat, Région, Département, Communauté de communes, commune, réserve parlementaire...) sachant que le taux d'aide publique (française et européenne) maximum est de 80 %
 - **Seuil minimal d'intervention du FEADER par projet : 10 000 €** ⇔ le coût total du projet (dépenses éligibles) doit être au moins égal à 22 000 €

Synthèse des échanges avec la salle suite à ces premiers éléments de présentation :

- Il est rappelé que le **seuil de 80% d'aides publiques** est un seuil maximum.
- Un projet pourra être présenté par un porteur public comme privé.
- Par ailleurs, un projet peut être présenté dans le cadre d'un partenariat, dans ce cas il sera nécessaire de nommer un chef de file du projet (bénéficiaire de l'aide).
- Il sera intéressant que l'équipe du GAL soit associée le plus en amont possible de l'élaboration des projets.

- Présentation de la stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées

- **4 axes dont 1 transversal** pour l'animation, l'évaluation et la gestion du programme ainsi que la coopération du GAL (cf. le tableau de synthèse diffusé par mail). **Chaque axe se décompose en fiches-actions**. Le principe étant : **1 projet = 1 fiche-action**.



Compte-rendu
-
Comité de
programmation du
GAL Comminges
Pyrénées



- Présentation de la maquette prévisionnelle : répartition de **l'enveloppe allouée au territoire de 2,6 millions d'euros** par axe et par fiche-action ; et des plafonds FEADER (par fiche-action et par projet)

Synthèse des échanges avec la salle suite à ces éléments de présentation :

Il est rappelé que le **GAL est souverain** pour faire évoluer ces règles au fur et à mesure de l'avancée de la programmation.

Le comité de programmation sera décideur sur les projets qu'il souhaite voir accompagner, sous réserve que les projets correspondent à la stratégie locale définie dans le cadre de la convention et aux conditions d'intervention du programme LEADER.

Il est précisé que **l'enveloppe allouée est valable pour l'ensemble des axes et de la programmation**. L'enveloppe devra être engagée avant fin 2020 (les paiements pourront être réalisés jusqu'à fin 2023) au risque d'apurement.

Quid des projets portés par des structures qui n'existeront plus en 2017 du fait des fusions des intercommunalités ? LEADER France et la Région seront interrogés pour répondre à cette question, à minima pour les communautés de communes.

- Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme LEADER

- Il n'y aura pas de programmation d'ici à la fin d'année (les outils n'étant pas finalisés à l'échelle régionale/nationale).
- Toutefois, le GAL est en capacité de délivrer un accusé de réception de demande d'aide, indispensable au début d'exécution du projet. Par ailleurs le comité de programmation pourra être réuni pour donner des avis d'opportunité sur les projets. L'équipe PETR a mis en place les outils permettant aux porteurs de projets d'avancer.

Monsieur le Président rappelle la volonté des élus de limiter la communication sur le programme en attente de la signature de la convention. Néanmoins, l'équipe du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural accompagne d'ores et déjà les porteurs de projets et des réunions d'information seront prochainement organisées.

- Fonctionnement du comité de programmation : éléments de cadrage discutés

- Il est nécessaire de désigner un Président du GAL. Monsieur Brana présente sa candidature, qui est acceptée à l'unanimité.
- Des éléments de cadrage du règlement intérieur sont rappelés :
 - o Clauses minimales obligatoires : 2 collèges, double quorum, pas de participation aux délibérations ni au vote d'un membre du comité de programmation lorsqu'il présente un projet, invitation de la Région en tant qu'autorité de gestion (sans voix délibérative)
 - o Points soumis à proposition : invitation de l'ASP et de la DDT sans voix délibératives, fréquence minimale de 3 fois par an, comité de programmation en journée, modalité d'envoi des courriers et composition du dossier de séance par mail, vote par consensus ou à défaut à la majorité des membres présents, modalités de consultation écrite.
 - o Par ailleurs, il est proposé que les porteurs de projets viennent présenter leurs projets devant le comité de programmation dans un premier temps pour avis d'opportunité, avant un deuxième passage du projet devant le comité de programmation pour décider de sa programmation. En effet la programmation ne pourra être réalisée qu'à partir du moment où les cofinanceurs



Compte-rendu
-
Comité de
programmation du
GAL Comminges
Pyrénées



nationaux se seront prononcés sur leur participation financière au projet. D'où l'intérêt d'avoir un passage en deux temps du projet devant le comité de programmation, pour évoquer le contenu du projet dans un premier temps, et décider dans un second temps de le programmer, sous réserve qu'il ait obtenu les cofinancements présentés dans son plan de financement.

Une proposition de règlement intérieur sera transmise par mail pour discussion et validation lors de la prochaine réunion du comité de programmation.

- Grille d'analyse des projets : outil d'aide à la décision pour la sélection des projets

Pour ce faire : des critères **compréhensibles, vérifiables et réels**

Un document support pour animer la réflexion sur la grille d'analyse est proposé : il se base sur un travail comparatif des grilles utilisées dans d'autres territoires LEADER, les préconisations de la Commission Européenne et de LEADER France et en lien avec la stratégie locale du GAL.

La grille doit répondre à **3 principes** : **Transparence** des procédures / **Égalité** de traitement des candidats / Liberté d'accès ou **non-discrimination**.

Ainsi la grille d'analyse sera mise à disposition des porteurs de projets, à des fins de transparence et pédagogiques.

- **Proposition de 4 thématiques d'analyse** des projets : Fondamentaux du programme LEADER / Finalités du développement durable / Stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées / Modalité de mise en œuvre du projet
- Proposition d'un seuil minimal de sélection : moyenne +1 (démarche qualité)
- Proposition d'un barème de notation des projets basé sur une démarche positive

Il est proposé en parallèle une **fiche-projet**. Cet outil permettra aux porteurs de projets d'explicitier leur projet au regard de la grille d'analyse et sera transmis dans le dossier de séance des comités de programmation pour que ses membres puissent étudier les projets en amont des réunions.

Synthèse des échanges avec la salle suite à ces éléments de proposition :

- Stratégie du GAL identifiée comme essentielle dans la grille
- Proposition de revoir à la hausse l'item 2 d'analyse du projet au regard des critères de développement durable

La grille sera soumise à concertation par mail et validée au prochain comité de programmation (semaine 26).

Monsieur Jean-Pierre BRANA
Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Pays Comminges Pyrénées
et du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées